

## COMMUNICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HIMEDIA

Paris, le 14 avril 2016, 17h40 - Des résolutions nous ont été soumises par un actionnaire détenant plus de 5% du capital et des droits de vote (BJ Invest) et ont été inscrites à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale conformément aux dispositions des articles L.225-105 et R.225-71 à R.225-74 du Code de commerce.

Ces résolutions ont pour objet de demander aux actionnaires de se prononcer sur les révocations de Messieurs Cyril Zimmermann, Jean-Charles Simon et Eric Giordano ainsi que sur les nominations de Madame Marie-Pierre Bordet, de BJ Invest SAS, de Monsieur Thierry Debarnot et de Monsieur Justin Ziegler.

Ces résolutions s'inscrivent dans un contexte qu'il convient de rappeler. Depuis plusieurs jours, la gouvernance du groupe HiMedia fait en effet l'objet d'accusations de la part de deux de ses actionnaires, Monsieur Benjamin Jayet et sa société BJ Invest. Ils contestent des décisions qui ont pourtant été prises en parfaite transparence et qui pour certaines ont déjà été approuvées en assemblée générale en 2015. Le conseil d'administration considère que les agissements de Monsieur Benjamin Jayet et de BJ Invest portent préjudice à la société qui portera donc plainte contre Monsieur Jayet et BJ Invest. Des actions individuelles pourront également être engagées par des membres du conseil d'administration à titre individuel.

Ces agissements visent par ailleurs à déstabiliser le groupe dans la perspective de l'assemblée générale du 3 mai 2016. Le conseil d'administration déplore que Monsieur Benjamin Jayet et BJ Invest n'aient jamais demandé de façon plus apaisée à participer à la gouvernance. Le conseil d'administration dans son ensemble estime donc n'avoir d'autre choix que de défendre l'intérêt de la société en s'opposant à la stratégie de Monsieur Benjamin Jayet qui cherche à renverser la gouvernance de HiMedia dans le seul but de prendre le contrôle de la société HiMedia et de façon indirecte de HiPay Group, sans en payer le prix ni faire d'offre publique. Il est utile de rappeler à cet égard que Monsieur Benjamin Jayet est également actionnaire et dirigeant d'une société concurrente spécialisée dans le micro-paiement, la société GibMedia.

En conséquence, le conseil d'administration vous informe qu'il a décidé de ne pas agréer les résolutions soumises à votre vote sur la demande de BJ Invest.

Enfin, le conseil d'administration souhaite informer les actionnaires que dans l'hypothèse où la révocation de Monsieur Cyril Zimmermann (1<sup>ère</sup> résolution présentée par BJ Invest) venait à recueillir un vote favorable, l'ensemble des membres de votre conseil d'administration présenteraient leur démission.

## A propos de HiMedia:

Pionnier du secteur, HiMedia est un leader européen du marketing digital.

Présente dans 6 pays européens, aux Etats-Unis et en Amérique Latine, la société HiMedia a réalisé un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros en 2015.

Indépendante depuis sa création, la société est cotée sur le compartiment C de Euronext Paris et fait partie des indices CAC Small, CAC All-Tradable et CAC PME. Code ISIN: FR 0012821890/Mnémo: HIM

Plus d'informations sur : www.himediagroup.com/himedia

Suivez-nous sur Twitter: @himedia

LinkedIn: www.linkedin.com/company/himediagroup

Prochaine communication financière: CP T1 2016, le 27 avril 2016 après bourse.





Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Hi-Media. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes sur HiMedia Group, nous vous invitons à vous reporter à notre site Internet <a href="http://www.himediagroup.com">http://www.himediagroup.com</a>, rubrique Investisseurs.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que HiMedia Group estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. HiMedia Group opère dans un secteur des plus évolutifs au sein duquel de nouveaux facteurs de risques peuvent émerger. HiMedia Group ne prend en aucune manière l'obligation d'actualiser ces déclarations de nature prévisionnelle en fonction de nouvelles informations, évènements ou autres circonstances.